

*Le sport dans le Puy-de-Dôme, j'adore !*

Numéro 15 - Novembre 2013

## À LA RENCONTRE DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Suite de ce tour d'horizon des Comités Départementaux avec pour ce dernier numéro de l'année 2013 la présentation du Comité Départemental UNSS, c'est-à-dire Union Nationale du Sport Scolaire.

Nous avons rencontré le Directeur Départemental Pascal VACANT.



## L'ÉVÉNEMENT À VENIR

À l'occasion de la Journée Mondiale du Bénévolat, le **jeudi 5 décembre 2013**, le C.D.O.S du Puy-de-Dôme vous donne rendez-vous pour **Les Rencontres du Sport** de 16h30 à 19h30 dans les locaux de l'IFMA (Campus de Clermont-Fd-Les Cézeaux, Rue Roche Genès). Deux tables rondes-débats vous seront proposées.



## ÉDITO



Au moment où Mme la Ministre chargée des Sports Valérie FOURNEYRON annonce le budget global de son ministère et la relative stabilité des crédits alloués au sport, le C.D.O.S du Puy-de-Dôme vous invite à participer à l'occasion des *Rencontres du Sport* à la table ronde-débats portant sur le thème des nouveaux rythmes scolaires et la place du mouvement

sportif dans cette réforme. Sans doute une opportunité à saisir pour le mouvement sportif que nous représentons.

Rendez-vous à l'IFMA le jeudi 5 décembre 2013, journée mondiale du bénévolat.

Nous vous souhaitons une excellente fin d'année sportive à tous !

Geneviève SECHAUD  
Présidente

### Dans ce numéro :

Echos des comités	2
Le C.D.O.S en action	3
Le dossier	4
Événement à venir	6
Infos du CRIB	8

### Sommaire :

- Les mouvements sportif et scolaire signent une convention de partenariat
- Une rentrée active pour le C.D.O.S du Puy-de-Dôme : retour en images
- Comité Départemental UNSS
- Les Rencontres du Sport
- Rappels sur l'organisation d'un loto

## ÉCHOS DES COMITÉS



### LES MOUVEMENTS SPORTIF ET SCOLAIRE ONT SIGNÉ UNE CONVENTION DE PARTENARIAT

Pour la 1<sup>ère</sup> fois, à l'occasion de la Journée du Sport Scolaire du 18 septembre dernier, le président du CNOSE Denis MASSEGLIA, le **Ministre de l'Education Nationale** Vincent PEILLON, Mme la **Ministre en charge des Sports** Valérie FOURNEYRON et Georges PAU-LANGEVIN, **Ministre délégué à la Réussite éducative** ont signé une convention de partenariat inédite.

L'objectif de cette convention est semble-t-il de créer des passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif en facilitant, grâce à des principes généraux fixés, les coopérations entre chaque acteur.

Il s'agit ainsi de favoriser, sur l'ensemble du territoire, l'accès à la pratique d'activités physiques et sportives diversifiées tant à l'école, en complément de l'EPS, que dans le cadre associatif dans les temps périscolaire et extrascolaire.

Cette convention, dans son article 3 sur les modalités d'intervention, prévoit la possibilité de mobiliser le CNOSE et les fédérations pour des actions de formations auprès des enseignants.

Egalement dans son article 3, « la mise en place des collaborations entre les enseignants chargés de l'éducation physique et sportive et les éducateurs des associations et fédérations sportives » est prévue avec la volonté de simplifier la procédure d'agrément des intervenants sur le temps scolaire.

Concernant les modalités de mise en œuvre, l'article 4 de cette convention précise que « les ministres ou leurs représentants peuvent conclure des conventions avec les fédérations sportives qui en feront la demande ».

**Créer des passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif.**

Les Ministères se sont par ailleurs engagés à « impulser en accord avec les priorités académiques, la création de commissions sportives académiques et/ou régionales, regroupant tous les acteurs et partenaires afin d'assurer la cohérence et la complémentarité des différents dispositifs et offres de pratique sportive à l'Ecole ».

« Une école ouverte sur l'associatif pour renforcer le lien entre sport et jeunesse », telle est l'ambition affichée par le Président du CNOSE, Denis MASSEGLIA.



De gauche à droite, Denis MASSEGLIA, président du CNOSE et Vincent PEILLON, Ministre de l'Education Nationale.

### LE COMITÉ DE RANDONNÉE FORME AU BALISAGE

Le stage d'automne de formation de baliseurs officiels du Comité Départemental de Randonnée Pédestre a eu lieu les 12 et 13 octobre derniers.

Neuf stagiaires ont suivi cette formation se déroulant sur deux jours :

- ♦ Une journée d'apprentissage théorique consacrée à la présentation du contexte dans lequel s'inscrit l'activité de balisage.

- ♦ Une journée consacrée à la technique même du balisage sur le terrain.

Pour cette formation, la journée technique, organisée sous la houlette de deux moniteurs, comprenait le balisage du GR® 300, sur un tronçon de 7km entre Sauvagnat Sainte Marthe et le plateau des Pardines.

Source : Site Internet du Comité Départemental - auvergnorando.com



Crédit Photo : Stéphane Sauvignier

# UNE RENTRÉE ACTIVE POUR LE C.D.O.S DU PUY-DE-DÔME

## RETOUR EN IMAGES

### Le sport, c'est aussi la santé !

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, le C.D.O.S du Puy-de-Dôme a participé activement aux rendez-vous nationaux **Sentez-vous Sport** le samedi 21 septembre 2013. Après la Foire de Clermont-Fd et Riom, c'est la **Maison de Quartier de Croix-de-Neyrat** qui avait été choisit.

L'objectif restait, comme chaque année, d'inciter tous les publics à davantage pratiquer une activité physique de manière régulière et encadrée. Nous remercions le **Stade Clermontois Handball**, le **Comité Départemental de Gymnastique Volontaire**, l'association **Atlas Aventure**, la section **lutte de l'ASM**, le **CRESNA**, ainsi que **tous les bénévoles** pour leur participation à cet après-midi sportif.



### Les bénévoles fêtés Place de Jaude !

Après 2011, 2<sup>ème</sup> édition de La Fête du Bénévolat, Place de Jaude, samedi 5 octobre 2013 : une journée festive, conviviale et gratuite ! Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y en a eu pour tous les goûts !

La Place a été dans un 1<sup>er</sup> temps métamorphosée en un grand terrain de jeu avec de la **lutte**, des **jeux en bois**, du **football**, de **maquillage**, de **l'escrime**, du **tir à l'arc**, du **golf**, du **badminton**.... Tout ça avant de se transformer en véritable piste de danse. Enfin, deux démonstrations spectaculaires de Roller derby, sport d'équipe de contact se pratiquant en patin à roulettes sur une piste de forme ovale, ont eu lieu.







## LE DOSSIER

### À LA RENCONTRE DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX !

Pour ce quinzième numéro du Mag' du CDOS 63, nous sommes allés à la découverte du Comité Départemental UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Nous avons rencontré M. Pascal VACANT, Directeur Départemental.

### UNSS, MULTISPORTS ET OUVERTE À TOUS LES COLLÉGIENS ET LYCÉENS



### PRÉSENTATION DU COMITÉ

Le sport scolaire s'applique à promouvoir la valeur éducative du sport, afin de développer la pratique d'activités sportives, composantes de l'Education Physique et Sportive et l'apprentissage de la vie associative par les élèves.

### PARTICULARITÉ DU MOUVEMENT UNSS



À l'instar du Comité Départemental USEP (présenté dans le numéro précédent), le Comité Départemental UNSS présente par son statut associatif et sa mission de service public « *une bivalence qui fait toute son originalité et sa force au sein de l'école et du mouvement sportif* ».

Ce statut lui permet notamment d'associer la souplesse du monde associatif aux moyens humains et financiers de l'Etat. En effet, la particularité du mouvement UNSS, réside dans le fait que les professeurs d'EPS sont les entraîneurs. Dans son emploi du temps, chaque enseignant d'EPS a un « *service forfaitaire de 3 heures hebdomadaires pour l'animation d'une association sportive* ».

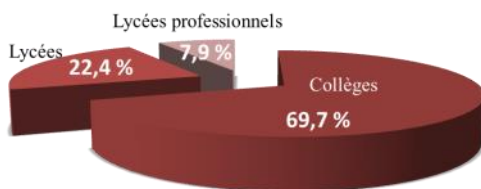
Le mouvement sportif, des représentants de l'Etat, des organisations professionnelles, des collectivités, mais aussi des représentants des associations et des élèves licenciés sont mis en relation au sein du Comité Départemental.



### DES ASSOCIATIONS AFFILIÉES À L'UNSS DANS CHAQUE COLLÈGE ET LYCÉE PUBLICS

Tous les établissements publics du second degré, c'est-à-dire collèges et lycées, doivent créer une association sportive affiliée à l'UNSS. En fonction de la localisation géographique, des installations, des préférences, des compétences ou encore des besoins, l'établissement choisit les disciplines qu'il souhaite proposer aux élèves.

Répartition des licenciés UNSS par type d'établissements (saison 2012/2013)



### Les enseignants d'EPS sont aussi des bénévoles !

Même si 3h sont réservées à la pratique UNSS pour chaque enseignant d'EPS, le temps nécessaire au bon fonctionnement et au développement des associations sportives (licences, entraînements, organisation, logistique...) est souvent bien plus élevé et pris sur leur temps libre.



### Le Comité en chiffres

**10314** licenciés pour la saison 2012/2013

**4 %** : Evolution du nombre de licences par rapport à 2011/2012

**40 %** : Part de licenciées féminines

**Près de 67 %** des licenciés UNSS sont au collège.

**21 %** : Taux de pénétration dans le département.

## LE MAG' DU C.D.O.S 63



### QUE FAIRE À L'UNSS ?

Statutairement, le Comité est chargé d'organiser et de développer la pratique d'activité sportive pour les élèves qui ont adhéré aux associations sportives des établissements du second degré et de promouvoir la vie associative.

**Du foot à la natation, en passant par le VTT ou encore le ski nordique !**

C'est en effet un large éventail que propose les associations sportives des établissements. Plus de vingt disciplines différentes sont ainsi proposées aux élèves à la pratique et à la compétition. D'ailleurs, ce large échantillon donne souvent envie aux élèves de pratiquer 2 voire 3 disciplines... Fait possible avec la licence UNSS !



Tout au long de l'année scolaire, la pratique UNSS a lieu essentiellement les mercredis. De plus en plus d'associations proposent également les créneaux du midi pour les entraînements.

Les rencontres Inter établissements ont donc lieu logiquement les mercredis après-midi et permettent aux élèves et aux associations sportives d'échanger, de se confronter aux autres structures, de constater les progressions sportives... et d'apprendre... Pour favoriser le sport de masse, les rencontres se déroulent en équipe.

#### L'UNSS, ACCESSIBLE AU PLUS GRAND NOMBRE

Le prix des licences UNSS gravite aujourd'hui autour de 20 - 25 €, pour une ou plusieurs disciplines. Ce qui n'octroie pas aux associations sportives d'important budget. C'est pour cela que les rencontres inter établissements se déroulent dans un premier temps (de septembre à janvier) entre les associations d'un même district (au nombre de 8 dans le département).

Les rencontres sont ensuite départementales entre février et mars, académiques puis nationales, ce qui engendrent pour les associations sportives des établissements scolaires des frais toujours plus importants.



À noter, que comme les associations USEP, les associations affiliées à l'UNSS ont accès à l'aide du Conseil Général pour le transport des élèves à hauteur de 50 %.

#### L'OFFRE UNSS ÉVOLUE AVEC L'ÂGE DES ÉLÈVES

Les élèves, une fois au lycée, sont parfois moins enclins à participer aux mêmes rencontres sportives pour des raisons très diverses. Le Comité Départemental tient compte de ce fait et organise pour les lycéens des rencontres sportives plus attractives pour ces jeunes en leur proposant par exemple des raids en équipe mixte.

#### JEUNES OFFICIELS, VERS UNE GÉNÉRATION RESPONSABLE

Dans le département, comme au niveau national, la formation de « jeunes officiels » a une place importante au sein des activités de l'UNSS. Toutes les rencontres sont arbitrées par les élèves eux-mêmes. Dès l'âge de 10 ans, les élèves peuvent débiter l'arbitrage et les formations théoriques et pratiques. Chaque formation est validée pour passer à l'étape suivante.

**BELLE INITIATIVE** : À la fin de chaque année scolaire, le Comité Départemental UNSS remet une liste des jeunes arbitres aux comités départementaux concernés...



### Infos pratiques

Inspection Académique  
Cité Administrative  
Rue Pélissier  
63034 Clermont-Fd Cedex

☎ 04 73 60 99 14

06 83 59 09 89

📄 04 73 60 99 13

✉ sd063@unss.org

#### La pratique UNSS reconnue au BAC

Un élève, par son niveau de pratique UNSS, peut valider une note de 16 / 20 en Education Physique et Sportive. Les 4 autres points étant laissés à l'enseignant et son cours.

# L'ÉVÈNEMENT À VENIR



## Jeudi 5 décembre 2013 / 16h30 - 19h30

### 2 TABLES RONDES - DÉBATS

À l'occasion de la Journée mondiale du Bénévolat, le C.D.O.S du Puy-de-Dôme vous donne rendez-vous le jeudi 5 décembre 2013 dans les locaux de l'IFMA pour Les Rencontres du Sport.

Deux tables rondes-débats seront organisées :

#### À 16 h 30 : Nouveaux rythmes scolaires, quelle place pour le mouvement sportif ?

En présence des principaux acteurs concernés par cette réforme (Inspection Académique, D.D.C.S, Communes, Mouvement sportif...), les débats essaieront de déterminer dans quelles mesures le mouvement sportif peut participer à l'organisation des temps d'activités périscolaires.

#### À 18 h 30 : Sport et Etudes de haut niveau, comment concilier les deux ?

Mener ce double projet, études supérieures et sport de haut niveau n'est pas chose aisée. Les entraînements poussés, les compétitions régulières imposent aux sportifs un engagement important pas toujours compatible avec des études. En présence d'intervenants proches des étudiants sportifs de haut niveau, les dispositifs d'accompagnements seront exposés et leurs limites décortiquées.

À 19 h 45, à la suite de la 2<sup>nd</sup> table ronde et juste avant le pot de l'amitié et le buffet dinatoire, le C.D.O.S du Puy-de-Dôme vous proposera la pièce de théâtre « La Fin du Théâtre » jouée par la troupe des Z'Artistes de l'association Zwizz & Compagnie (d'une durée de 30 min). Un spectacle qui clôturera le trentième anniversaire de notre association débuté le 11 janvier dernier lors de la cérémonie de présentation des vœux.



## IFMA - Institut Français de Mécanique Avancée

Campus de Clermont-Fd - Les Cézeaux  
Accès par la Rue Roche Genès  
63170 AUBIERE

Tramway : Arrêt Campus





# Les Rencontres du Sport

PAR LE C.D.O.S DU PUY DE DÔME

Jeudi 5 décembre 2013

16 h 30 - 19 h 30



[puydedome.franceolympique.com](http://puydedome.franceolympique.com)

## IFMA

### Campus des cézeaux à AUBIERE

## 2 TABLES RONDES - DÉBATS

Animées par Marc-Alexis ROQUEJOFFRE, journaliste

### À 16 H 30

Nouveaux rythmes scolaires, quelle place pour le mouvement sportif ?

Nadine ALDEGUER, Comité de tennis  
Pierrette CHIESA, Ville de Riom  
Bernard DEMARS, D.D.C.S  
Dominique GUILLOT, USEP  
Philippe LEOTOING, Education Nationale  
Jacques QUANTIN, Ville de Clermont-Fd

### À 18 H

Sport et Etudes de haut niveau, comment concilier les deux ?

Anna AUBOIS, Conseil Régional d'Auvergne  
Elise CABELLO, ASM omnisports  
Marc DUPONT, SUAPS  
Jean-Marc LHERMET, ASM CA  
Bertrand RIOUX, DRJSCS  
Ibrahim SELLOUM, Pôle France lutte

### À 19 H 45

Pièce "La Fin du théâtre" jouée par  
l'association Zwizz & Compagnie





### Quelques rappels sur l'organisation d'un loto associatif

**Premier rappel**, toutes les manifestations de type brocante, loto, buvette... doivent être exceptionnelles et organisées en vue de procurer à l'association des moyens financiers pour permettre la réalisation d'un projet.

L'organisation de loto, pour une association, est autorisée par les articles 5 et 6 de la loi du 26 mai 1836 (révisée en 2004) **si et seulement si** :

- ♦ il est organisé dans un cercle restreint\*,
- ♦ il est organisé dans un but social, culturel, éducatif, sportif ou d'animation sociale.

Pour acquérir la légitimité d'organiser un loto, l'association doit posséder une ancienneté certaine et agir de façon désintéressée (ce qui lui permet d'être exonérée d'impôts commerciaux).

#### Extrait des nouvelles dispositions de 2004 :

- ♦ La **responsabilité des présidents** d'association est devenue **pénale** en cas de non respect de la législation.
- ♦ Les **misés** des joueurs ne doivent **pas excéder 20 €**.
- ♦ La valeur marchande des lots à gagner n'est plus plafonnée à 375 € et les **bons d'achat sont autorisés**.
- ♦ **3 lotos maxi** par an et par association.

#### Quelques obligations :

Pour organiser un loto, l'association se doit d'en faire la demande à la Mairie et d'en faire la déclaration à son assurance.

Le texte de mise en garde ci-dessous est également obligatoire pour toute communication commerciale en faveur d'un opérateur de jeux d'argent et de hasard (ce qui est le cas d'une association organisant un loto).

***Jouer comporte des risques : endettements, dépendance....  
Appelez le 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé).***

\* **Cercle restreint ?** La jurisprudence est intervenue pour préciser cette notion qui « *s'oppose au concept de loisir de masse et suppose une certaine convivialité incompatible avec une manifestation faisant appel à un grand concours de population* ». (CA Pau, 22 mai 1996 et 8 octobre 1997)

#### Partenaires



CNDS  
CENTRE NATIONAL  
DU DÉVELOPPEMENT  
DU SPORT



Directrice de publication :

Geneviève SECHAUD

Rédactrices : Bérangère CHAPON,  
Christelle DUCORNAIT, Christine  
MEUNIER et Estelle VERNET.

Publication : C.D.O.S 63

N° 15 : Novembre 2013—prix : 0.10 €

Retrouvez-nous sur le web :

<http://puydedome.franceolympique.com>

Centre d'Affaires Auvergne  
15 bis rue du Pré la Reine  
63 000 CLERMONT-FERRAND  
☎ 04 73 14 09 61- 📠 04 73 14 40 26  
✉ CDOS63@wanadoo.fr